

# Trêve d'opacité sur les négociations de l'ALECA

## **L'Economiste Maghrébin - Ridha Ben Slama - 12 avril 2016**

*Les craintes exprimées aussi bien par des organisations de la société civile que par des journalistes sont essentiellement dues à un déficit de communication, un climat d'opacité totale imposé par les gouvernements tunisiens successifs et le black-out inconcevable sur le contenu de ces négociations.*

✘ Le Luxembourg accueillera, le 18 avril 2016, la réunion du Conseil d'association Tunisie-Union européenne et le coup d'envoi du premier cycle des négociations de l'Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) sera donné.

Les relations tuniso-européennes sont bien établies à travers l'histoire et la géographie, une mémoire commune et des échanges économiques et culturels soutenus. L'Europe est, et demeurera de loin notre premier partenaire sur tous les plans.

C'est une évidence qu'il convient de rappeler de temps en temps à ceux qui divagueraient en conjecturant sur d'autres alternatives absolument illusoires. Comment ne pas se rappeler ce qu'écrivait Sylvain Kahn, professeur d'histoire de l'intégration européenne à Sciences Po, dans l'euphorie du moment, il y a de cela exactement 5 ans (le journal Le Monde du 2.03.2011) :

«Pour l'Europe, comment soutenir la Tunisie ? Comment la conforter ? Comment s'engager aux côtés des Tunisiens enfin libres ? En prenant un engagement généreux, audacieux, durable et responsable : celui d'ouvrir l'UE à une adhésion de la Tunisie. Une telle politique serait la plus pertinente sur tous les plans : idéalisme, intérêt, géopolitique, réalisme».

En fait, il s'agit de consolider le socle de ces relations et de les rénover par un effort commun vers plus d'équité. Le principe d'équité est primordial pour maintenir une relation partenariale durable et bénéfique. Cela dépend de nos partenaires, mais aussi de nous-mêmes. La compétence de nos négociateurs est

sollicitée aujourd'hui plus que jamais au cours de cette nouvelle étape.

L'Union européenne a déjà mis sur la table, depuis 2015, un lot de drafts se rapportant à plusieurs domaines (le commerce des services, la libéralisation et la protection de l'investissement, la coopération en matière de commerce électronique, la protection des droits de propriété intellectuelle, le commerce et développement durable, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les dispositions relatives au commerce de l'énergie, les mesures commerciales, les procédures douanières et la facilitation des échanges, la transparence, la concurrence et autres dispositions économiques).

[Lire l'article...](#)